

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 17 février 2014

Le dix-sept février deux mil quatorze à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain SIRY.

Présents : Messieurs les Adjoints :
SPECKER André,
RIEFLÉ Christophe
STRASBACH Jean-Michel

MM. LEVY Alain, DEININGER Jean-Charles, EHRHART Armand,
MARCHAL Raphaël, GUTHMANN Fanny, LICHTENBERGER Aimé,
FLESCH François, HANAUER Jean-Luc,

Ont donné procuration : M. THOMANN Yannick à M. MARCHAL Raphaël
Mme SCHULLER Isabelle à M. EHRHART Armand
Mme MULLER Marie-José à M. RIEFLÉ Christophe

Secrétaire de séance: Mme RICKLIN Anne-Sophie

COMMUNICATIONS DU MAIRE

✱ Manifestations passées:

- ✱ 28 décembre : Montée aux flambeaux vers le Schauenberg, 200 personnes malgré la pluie.
- ✱ 03 janvier : Vœux du Maire, beaucoup de monde, bonne ambiance.
- ✱ 13 janvier : Loto de l'ASP, succès, salle comble.
- ✱ 19 janvier : Championnat de Cross 68, très haut niveau, parcours et accueil apprécié, demande pour les Régionaux en 2015.
- ✱ 28 janvier : Don du sang, 74 personnes, un record !
- ✱ 2 février : Ste Agathe, des nominations, belle cérémonie, journée avec repas très sympathique.
- ✱ 06 février : Assemblée Générale du Club de l'Amitié, 85 personnes cotisant, beaucoup d'activités.

✱ A venir:

- ✱ 21 février : Cérémonie médailles et fleurissement.
- ✱ 22 février : Taille des arbres.
- ✱ 08 et 09 mars : Bourse Petite Enfance.

En préalable à l'ordre du jour, le Conseil Municipal ajoute les points suivants:

7. Projet de réalisation d'un diagnostic assainissement.
8. Résiliations de baux.
9. Demande de subvention exceptionnelle.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 et du 23 décembre 2013.**
2. **Déclarations d'intention d'aliéner.**
3. **Obligation du dépôt de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.**
4. **Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture.**
5. **Demande d'agrément d'un permissionnaire pour le lot de chasse n°3.**
6. **Demandes de subvention.**
7. **Projet de réalisation d'un diagnostic assainissement.**
8. **Résiliations de baux.**
9. **Demande de subvention exceptionnelle.**
10. **Divers**

POINT 1**Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 et du 23 décembre 2013**

Les Procès-verbaux des dernières séances, transmis courant décembre, sont approuvés sans observation.

POINT 2**Déclarations d'intention d'aliéner**

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie concernant :

- * Terrain sis section 14 parcelles n°363, 689/362, 686/361 et 688/362 – lieudit « Keckgaesslein – superficie 6a43ca.
- * Habitation sise section 6 parcelle n°58 – 11, rue de la Liberté – superficie 1a63ca.
- * Habitation sise section 6 parcelle n°47 – 33, Grand'rue – superficie 4a92ca.

Le Conseil Municipal, après délibération

Décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain.

POINT 3**Obligation du dépôt de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal****Le Conseil Municipal,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le Plan d'Occupation des Sols,
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-27 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,
- Vu** le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,
- Vu** le décret n°2007*817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2007,

Considérant qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme.

POINT4**Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture.****Le Conseil Municipal,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
Vu le Plan d'Occupation des Sols,
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan D'Occupation des Sols préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme

POINT 5**Demande d'agrément d'un permissionnaire pour le lot de chasse n°3**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur DURIGHELLO Antoine, locataire du lot de chasse n° 3, qui sollicite l'agrément en qualité de permissionnaire de Monsieur FRICK Lucien.

Le Conseil Municipal,

- Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la demande de Monsieur DURIGHELLO Antoine,
Donne son accord à l'agrément en qualité de permissionnaire de Monsieur FRICK Lucien.

POINT 6**Demandes de subvention**

La Commune a été destinataire de six demandes de subvention émanant de:

- * CABA – Centre Antibruit d’Alsace
- * Association AIDES
- * Musique et Culture
- * Banque alimentaire du Haut-Rhin
- * AFSEP

Le Conseil Municipal,

Décide de ne pas donner suite aux demandes.

POINT 7**Projet de réalisation d’un diagnostic assainissement****a. Levers topographiques :**

Suite à sa délibération du 29 juillet 2013,

Vu les précisions apportées par le SMITEURTC,

Le Conseil Municipal,

Approuve la réalisation des levers topographiques de réseaux pour un montant de 5 143,60 € HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférent.

b. Diagnostic assainissement :

Vu le courrier en date du 30 décembre 2013 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Traitement des eaux usées de la Région des Trois Châteaux (SMITEURTC), par lequel ce syndicat propose à toutes les collectivités qu’il dessert (ainsi qu’à Gundolsheim, qui étudie la possibilité d’un raccordement) de participer à une démarche commune de diagnostic de l’ensemble du système d’assainissement du secteur des Trois Châteaux, incluant donc tant les réseaux placés sous la responsabilité de la Commune de Pfaffenheim que les tronçons intercommunaux ;

Vu le projet de convention de co-maîtrise d’ouvrage proposée à cet effet, ci-annexée, comportant également une synthèse du programme de l’opération, son coût prévisionnel total, et l’estimation de la participation de la Commune de Pfaffenheim.

Considérant l’intérêt, pour la Commune de Pfaffenheim, de participer à la démarche proposée, pour les motifs énoncés dans le courrier susvisé ;

Considérant en effet que cette étude-diagnostic, très complète, doit permettre de disposer d'un état de l'existant précis, de repérer l'ensemble des dysfonctionnements susceptibles de nuire à l'efficacité de la collecte, du transit ou du traitement des eaux usées, et aboutir à l'élaboration d'un schéma général d'assainissement, détaillé par la collectivité, comportant chiffrages et propositions de phasage pour les travaux d'amélioration qui seraient éventuellement à envisager ;

Entendu les précisions complémentaires apportées par MM SPECKER André et RIEFLÉ Christophe (adjoints délégués au SMITEURTC) ;

Après délibération, le Conseil Municipal,

Approuve la participation de la Commune à la démarche collective de diagnostic-assainissement proposée par le SMITEURTC ;

Approuve en conséquence les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage s'y rapportant, selon le projet ci-annexé, désignant le SMITEURTC comme maître d'ouvrage opérationnel de la démarche, ainsi que ses annexes ;

Prend acte du montant à charge de la Commune à ce titre, lequel s'élève à 89 000 € (subvention attendues de 70% non déduites), la répartition financière étant opérée au plus près du réel, sur la base des quantitatifs effectifs pour chaque collectivité (nombre de mesures, d'analyses et d'enquêtes...), complétés, pour les dépenses forfaitaires ou communes à tous les participants, par l'application de la clé de répartition habituelle en vigueur dans le syndicat (m³ soumis à redevance d'assainissement) ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la Commune, ainsi que toute autre pièce en rapport à ce dossier ;

S'engage à porter à son budget, en temps utile, les crédits nécessaires au versement des appels à participation relatifs à l'opération, étant précisé que le montant prévisible pour 2014 correspond à 15% du coût prévisionnel restant à charge de la Commune.

POINT 8

Résiliation de baux

a. Monsieur TOMADON Emmanuel, locataire de l'appartement sis 1b, Place de la Mairie, souhaite résilier son Bail. Etant bénéficiaire du RSA, l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, modifié par l'article 12 de la loi du 17 mai 2011, lui donne droit à un préavis réduit à 1mois.

Le Conseil Municipal,

Accepte la résiliation du bail de Monsieur TOMADON au 10 mars 2014.

Charge Monsieur le Maire de trouver un nouveau locataire dans les meilleurs délais.

b. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MARTISCHANG Sylvie, souhaite résilier son bail concernant la parcelle n°95 section 29, ainsi que celui concernant la location du garage de 49 m³ (anciens ateliers) contracté par feu son mari MARTISCHANG François.

Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter la résiliation immédiate des baux de Madame MARTISCHANG Sylvie.

Charge Monsieur le Maire de trouver un nouveau locataire.

POINT 9

Demande de subvention exceptionnelle

La Commune a été destinataire d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association "les Mangeurs de Lune" pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la 8^{ème} édition du Festival des « Mangeurs de Lune ».

Le Conseil Municipal,

Demande à l'association de fournir le budget de la manifestation,

Réétudiera la demande lors du vote du budget.

POINT 10

Divers

Monsieur DEININGER signale qu'il manque un panneau sens unique rue des Ecoles et réaffirme les stationnements interdit devant le périscolaire.

SD

Levée de la séance: 21h00

SD

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 17 février 2014

1. Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 et du 23 décembre 2013.
2. Déclarations d'intention d'aliéner.
3. Obligation du dépôt de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.
4. Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture.
5. Demande d'agrément d'un permissionnaire pour le lot de chasse n°3.
6. Demandes de subvention.
7. Projet de réalisation d'un diagnostic assainissement.
8. Résiliation de baux.
9. Demande de subvention exceptionnelle.
10. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Romain SIRY	Maire		
André SPECKER	1 ^{er} Adjoint		
Christophe RIEFLÉ	2 ^{ème} Adjoint		
Jean-Michel STRASBACH	3 ^{ème} Adjoint		
Alain LEVY	Conseiller municipal		
Jean-Charles DEININGER	Conseiller municipal		
Armand EHRHART	Conseiller municipal		
Yannick THOMANN	Conseiller municipal	A donné procuration à M. MARCHAL Raphaël	
Raphaël MARCHAL	Conseiller municipal		
Isabelle SCHULLER	Conseillère municipale	A donné procuration à M. EHRHART Armand	
Fanny GUTHMANN	Conseillère municipale		
Aimé LICHTENBERGER	Conseiller municipal		
François FLESCHE	Conseiller municipal		
Jean-Luc HANAUER	Conseiller municipal		
Marie-José MULLER	Conseillère municipale	A donné procuration à M. RIEFLÉ Christophe	